



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 DÉCEMBRE 2015



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 14/12/2015, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Nicole MAUCLAIR à Jean-Paul MOREL, David CICALA à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE, Patrice SAUMON à Christianne SADIN

Absent: Christophe LIAUD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie Sudre a été désigné(e).

DELIB 2015.12.21.1

OBJET: Décisions municipales

Le Maire de SAINT-QUENTIN-FALLAVIER.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en ses articles L 2122-22, L 2122-18 et L 2131-2,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 avril 2014, de déléguer au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en vertu de l'article L 2122-20,

Vu le Budget Primitif 2015 approuvé par délibération en date du 9 février 2015,

DECISION MUNICIPALE N° 46.2015 OBJET:

Travaux de réfection de toiture des abris pour le matériel à Gargues (Marché à procédure adaptée passé selon l'article 28 du Code des marchés publics)

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à un prestataire extérieur concernant un marché de travaux pour la réfection de la toiture des abris pour le matériel à Garques,

Considérant qu'à l'issue d'une consultation en procédure adaptée restreinte, la proposition présentée par l'entreprise SARL HUGONNARD Philippe, est apparue économiquement la plus avantageuse,

Vu la proposition de la commission d'attribution des marchés à procédure adaptée en date du jeudi 15 octobre 2015,

DECIDE

Il sera conclu un marché de travaux avec l'entreprise HUGONNARD, sise 145, ZA Pré Chatelain 38300 SAINT SAVIN pour la réfection de la toiture des abris pour le matériel à Gargues.

Ce marché ordinaire, à prix forfaitaire, est arrêté à la somme de 46 816,56 € TTC (quarante-six-mille huit cent seize €uros et cinquante-six TTC).

Ce contrat prendra effet à compter de la date de notification.

Les crédits sont inscrits au budget en section investissement.

DECISION MUNICIPALE N° 47.2015 OBJET:

Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation énergétique de l'école maternelle Les Marronniers

(Marché à procédure adaptée passé selon l'article 28 du Code des marchés publics)

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à un prestataire extérieur concernant un marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation énergétique de l'école maternelle Les Marronniers,

Considérant qu'à l'issue d'une consultation en procédure adaptée ouverte, la proposition présentée par le groupement KRAEUTKER YVES – CREOR – TEC BAT – GENIE TECHS, représenté par le mandataire Mr KRAEUTLER Yves, Architecte, sis 16 rue Cardinal Gerlier 69005 LYON, est apparue économiquement la plus avantageuse,

Vu la proposition de la commission d'attribution des marchés à procédure adaptée en date du lundi 2 novembre 2015,

DECIDE

Il sera conclu un marché avec le groupement constitué par Mr KRAEUTLER Yves (Architecte&OPC) – CREOR (Economie de la construction) – TEC BAT (Etude structure) – GENIE TECHS (étude fluides), concernant une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation énergétique de l'école maternelle Les Marronniers.

Les éléments de mission de maitrise d'œuvre confiés à l'équipe sont les suivantes : AVP - APS - APD - PRO - ACT - EXE - DET - AOR.

Le montant du forfait provisoire de rémunération au titre de ce marché est arrêté à la somme de 52 800 € TTC (Cinquante-deux mille huit cent €uros TTC) pour la mission de base avec mission EXE.

Ce contrat prendra effet à compter de la date de notification.

Les crédits sont inscrits au budget en section investissement.

DECISION MUNICIPALE N° 48.2015 OBJET :

Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE) des façades du Centre Social (Marché à procédure adaptée passé selon l'article 28 du Code des marchés publics)

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à un prestataire extérieur concernant un marché de travaux pour l'isolation thermique par l'extérieur des façades du Centre Social,

Considérant qu'à l'issue d'une consultation en procédure adaptée restreinte, la proposition présentée par l'entreprise ALLIANCE ECOCONSTRUCTION, est apparue économiquement la plus avantageuse,

Vu la proposition de la commission d'attribution des marchés à procédure adaptée en date du lundi 9 novembre 2015.

DECIDE

Il sera conclu un marché de travaux avec l'entreprise ALLIANCE ECOCONSTRUCTION, sise 8 rue Emile Zola 69150 DECINES CHARPIEU pour l'isolation thermique par l'extérieur des façades du Centre Social.

Ce marché ordinaire, à prix forfaitaire, est arrêté à la somme de 24 881,40 € TTC (vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-un €uros et quarante centimes TTC).

Ce contrat prendra effet à compter de la date de notification.

Les crédits sont inscrits au budget en section investissement.

DECISION MUNICIPALE N° 49.2015 OBJET :

Mission audit et assistance pour la préparation et passation des marchés publics d'assurance de la ville de Saint Quentin Fallavier

(Marché à procédure adaptée passé selon l'article 28 du Code des marchés publics)

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à un prestataire extérieur concernant l'audit de nos contrats d'assurance en cours et l'assistance pour la préparation et la passation des prochains marchés publics d'assurance effectifs au 1^{er} janvier 2017.

Considérant qu'à l'issue d'une consultation en procédure adaptée ouverte, la proposition présentée par le cabinet AFC CONSULTANTS, est apparue économiquement la plus avantageuse.

Vu la proposition de la commission d'attribution des marchés à procédure adaptée en date du lundi 16 novembre 2015,

DECIDE

Il sera conclu un marché de service avec le cabinet AFC CONSULTANTS, sis 345 rue Pierre Seghers 84000 AVIGNON, pour une mission d'audit et d'assistance pour la préparation et la passation des marchés publics d'assurance.

Ce marché ordinaire, à prix forfaitaire, est arrêté à la somme de 4 680 € TTC (quatre mille six cent quatre-vingt €uros TTC) pour la mission de base et 1 920 € TTC (mille neuf cent vingt €uros TTC) par an pour l'option qui concerne l'assistance juridique pendant la durée des contrats d'assurance.

Ce contrat prendra effet à compter de la date de notification.

Les crédits sont inscrits au budget en section investissement.

DECISION MUNICIPALE N° 50.2015 <u>OBJET</u>:

Achat de produits d'entretien, droguerie, ouate et sacs poubelle (Marché à procédure adaptée passé selon l'article 28 du Code des marchés publics)

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à des fournisseurs extérieurs concernant l'achat de produits d'entretien, droguerie, ouate et sacs poubelle à compter du 1^{er} janvier 2016,

Considérant qu'à l'issue d'une consultation en procédure adaptée ouverte, les propositions présentées par les sociétés ARGOS, COMODIS et L'EA, sont apparues économiquement les plus avantageuses,

Vu la proposition de la commission d'attribution des marchés à procédure adaptée en date du lundi 16 novembre 2015.

DECIDE

Lot 1: Droguerie

- > Il sera conclu un marché avec la société ARGOS, située 12 rue Pierre Mendès France 69120 VAULX EN VELIN
- > Le montant de la dépense à engager au titre de ce marché à bons de commande est arrêté à :

Montant minimum annuel : 5 000 € HT

Montant maximum annuel : 10 000 €HT

Lot 2: Ouate

- > Il sera conclu un marché avec la société ARGOS, située 12 rue Pierre Mendès France 69120 VAULX EN VELIN
- > Le montant de la dépense à engager au titre de ce marché à bons de commande est arrêté à :

Montant minimum annuel : 6 000 € HT Montant maximum annuel : 12 000 €HT

Lot 3: Produits d'entretien

- > Il sera conclu un marché avec la société COMODIS, située rue de l'Arsenal 69200 VENISSIEUX
- > Le montant de la dépense à engager au titre de ce marché à bons de commande est arrêté à :

Montant minimum annuel : 6 000 € HT Montant maximum annuel : 14 000 € HT

- <u>Lot 4 : sacs poubelle</u> (marché réservé aux entreprises adaptées et ESAR conformément à l'article 15 du Code des marches publics)
- > Il sera conclu un marché avec la société L'EA, située 12 rue Jacquard 38630 LES AVENIERES
- > Le montant de la dépense à engager au titre de ce marché à bons de commande est arrêté à :

Montant minimum annuel : 2 000 € HT Montant maximum annuel : 5 000 €HT

Ces contrats prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2016, renouvelables 2 fois par décision expresse du pouvoir adjudicateur.

Les crédits sont inscrits aux articles 60632 et 6068.

DECISION MUNICIPALE N° 51.2015 <u>OBJET</u>: Tarifs du Médian – année 2016

De fixer les tarifs du Médian pour l'année 2016 comme suit :

Nature de la prestation rendue	Habitants TTC	Entreprises TTC	Entreprises SQF TTC	Associations & CE CAPI TTC	Services Publics	CAPI	Caution
Location salle Principale		2 000,00 €	1 500,00 €	680,00 €	820,00 €	600,00 €	2 000,00 €
Location salle ronde 200 places	650,00 €	1 000,00 €	500,00 €	300,00 €	410,00 €		1 500,00 €
1/2 journée salle ronde		550,00 €					
Location cuisine pour salle 200	110,00 €	270,00 €	100,00 €				
Location cuisine pour salle principale		430,00 €	200,00 €				
Location médian en totalité y compris cuisine		2 950,00 €	2 100,00 €	980.00 €	1230.00 €	600.00 €	

Prestations optionnelles			
Surcoût horaire 1h – 4h du matin (par heure)	62 €		
Surcoût horaire > 15 h amplitude horaire (par heure)	62 €		
Accueil café ou pause	3€		
Accueil + pause	4,20 €		
Pénalité non-respect des horaire > 4h matin	300 €		
Forfait nettoyage salle ronde ou Amphi seul (associations ou particuliers)	123 €		
Forfait nettoyage Médian en totalité (associations)	178 €		
Forfait installation grande salle Amphi si hors gradins	178 €		
Forfait installation salle ronde (associations et particuliers)	123 €		
Forfait installation technique pour spectacle	178 €		
Technicien régie (forfait 10h)	390 €		
Vidéo projecteur	100 €		
Vidéo projecteur + Ecran salle ronde	135 €		
Sonorisation mobile 1 micro	60 €		
Sonorisation mobile plusieurs micros	100 €		
Table de mixage - platine lumière	65 €		
Lumières - spot à LED à l'unité	20 €		
Agent SSIAP si décor sur scène et/ou si plus de 450 pax (forfait mini 4h)	38 €		
Personnel mis à disposition	38 €		
Connexion wifi forfait par jour	Gratuit		
Forfait technique pour spectacle	200 €		

DECISION MUNICIPALE N° 52.2015 <u>OBJET</u>: Tarifs municipaux – année 2016

De fixer les tarifs municipaux pour l'année 2016 comme suit :

LIBELLE	TARIFS 2016
LOCATIONS DE SALLES (à noter : tarif « 2 jours consécutifs = + 30 % du tarif normal)	
* Salle des fêtes	
Associations St-Quentinoises	170,00
Spectacle de marionnettes	5,00
*Salle du Loup	
Associations St-Quentinoises	81,50
Particuliers St-Quentinois	165,00
* Salle des Moines	
Associations St-Quentinoises	41,00
Particuliers St-Quentinois	70,00
* Cautions	
Salle des Fêtes	1000,00
Salle du Loup	1000,00
Salle des Moines	1000,00
* Stade de Tharabie : vestiaires, stade synthétique, stade en herbe	11.27
Tarif pour la saison (sept à juillet) pour les entreprises et comités d'entreprises	534,00
Tarif trimestriel pour les entreprises et les comités d'entreprises	218,00
Tarif journalier pour les entreprises et les comités d'entreprises	111,00
* Stade de la Gare : vestiaires, stade en herbe	
Tarif saisonnier (sept à juillet) pour les entreprises et comités d'entreprise	534,00
Tarif trimestriel pour les entreprises et les comités d'entreprise	218,00
Tarif journalier pour les entreprises et les comités d'entreprises	111,00
* Halle des sports (période mi-avril à mi-octobre)	
Tarif journalier en direction des entreprises / comités d'entreprises et associations extérieures	212,00
Tarif journalier en direction des associations st-quentinoises	170,00
* Centre tennistique	
Tarif pour la saison (sept à juillet) pour les entreprises et comités d'entreprises	1500,00
Tarif semestriel (sept/janv ou fev/juin) pour les entreprises et les comités d'entreprises	800,00
* Espace George Sand -mise à disposition Salle de spectacle	
Du lundi au jeudi, association saint-Quentinoise en partenariat	55,00
Du lundi au jeudi, association saint-Quentinoise en partenariat avec 1 technicien	300,00
Du lundi au jeudi, association saint-Quentinoise sans partenariat	155,00
Du lundi au jeudi, association saint-Quentinoise sans partenariat avec 1 technicien	470,00
Du lundi au jeudi, association extérieure	255,00
Du lundi au jeudi, association extérieure avec 1 technicien	620,00
Du lundi au jeudi, collectivité du territoire	198,00
Du lundi au jeudi, collectivité du territoire avec 1 technicien	442,00
Du lundi au jeudi, mise à disposition agent de sécurité aux personnes (SSIAP)-par heure	32,00
Du vendredi au samedi, association saint-Quentinoise en partenariat	165,00
Du vendredi au samedi, association saint-Quentinoise en partenariat avec 1 technicien	410,00
Du vendredi au samedi, association saint-Quentinoise sans partenariat	230,00
Du vendredi au samedi, association saint-Quentinoise sans partenariat avec 1 technicien	535,00
Du vendredi au samedi, association extérieure	389,00
Du vendredi au samedi, association extérieure avec 1 technicien	770,00
Du vendredi au samedi, association exterieure avec i technicien	381,00
Du vendredi au samedi, collectivité du territoire avec 1 technicien	
	687,00
Du vendredi au samedi, mise à disposition agent de sécurité aux personnes (SSIAP)-par heure	43,00
Mise à disposition technicien du spectacle, association Saint-Quentinoise-par heure	31,00
Mise à disposition technicien du spectacle, structure extérieure à la commune-par heure	35,00

Visite guidée (château) - groupe de 20 personnes minimum- par personne	3,90	
Visite guidée (château) - groupe inférieur à 20 personnes- forfait groupe		
Visite guidée château + abords MF groupe de 20 personnes minimum – par personne		
Visite guidée château + abords MF groupe inférieur à 20 personnes-forfait groupe		
Visite guidée (paysage) – groupe de 20 personnes minimum – par personne		
Visite guidée (paysage) – groupe inférieur à 20 personnes-forfait groupe		
Jeu de piste – par enfant	3,90	
Atelier Les petits jongleurs- groupe de 30 enfants ou moins	280,00	
Atelier Les petits jongleurs- au-delà de 30 enfants-par enfant supplémentaire	3,00	
Atelier Les petits écuyers- groupe de 30 enfants ou moins	320,00	
Atelier Les petits écuyers- au-delà de 30 enfants-par enfant supplémentaire	3,00	
Ateliers "Moyen Age" (enluminure, calligraphie, héraldique, costume et marionnettes, jeux d'épées) – groupe de 30 enfants ou moins	220,00	
Ateliers "Moyen Age" (enluminure, calligraphie, héraldique, costume et marionnettes, jeux d'épées) – au-delà de 30 enfants-par enfant supplémentaire	2,00	
2nd atelier "Moyen-Age" - par enfant	2,00	
Fournitures en supplément pour tous les ateliers de calligraphie, héraldique, enluminure, cuisine, poterie et frappe de monnaies	1,00	
Formule "Les petits voyageurs" sans cheval - groupe de 40 enfants ou moins	500,00	
Formule "Les petits voyageurs" sans cheval - au-delà de 40 enfants-par enfant supplémentaire	5 OC	
Formule "Les petits voyageurs" avec cheval- groupe de 40 enfants ou moins	5,00 600,00	
Formule "Les petits voyageurs" avec cheval - au-delà de 40 enfants-par enfant supplémentaire	6,00	
Atelier "Cuisine"- groupe de 30 enfants ou moins Atelier "Cuisine"- au-delà de 30 enfants-par enfant supplémentaire	270,00	
Atelier "Poterie"- groupe de 30 enfants ou moins	3,00	
Atelier "Poterie" - groupe de 30 enfants ou moins Atelier "Poterie" - au-delà de 30 enfants-par enfant supplémentaire	270,00	
Atelier "Frappe de monnaies"- groupe de 30 enfants ou moins	3,00 250,00	
Atelier "Frappe de monnaies" - groupe de 30 enfants ou moins Atelier "Frappe de monnaies" - entre 31 et 60 enfants-par enfant supplémentaire		
Atelier "Frappe de monnaies"-au-delà de 60 enfants-par enfant supplémentaire	5,00 3,00	
REPROGRAPHIE / TELECOPIE	3,00	
photocopies 1 couleur noir - associations et chômeurs	0,09	
photocopies 1 couleur noir - particuliers	0,18	
photocopie couleurs - coopérative écoles	0,15	
Télécopie envoyée/réceptionnée		
Télécopie chômeurs	1,06 0,84	
DROIT DE CONCESSION CIMETIERE & COLOMBARIUM - VACATIONS	0,01	
2m² d'une durée de 15 ans	160,00	
4m² d'une durée de 15 ans	320,00	
2m² d'une durée de 30 ans	320,00	
4m² d'une durée de 30 ans	640,00	
columbarium d'une durée de 15 ans	285,00	
columbarium d'une durée de 30 ans	570,00	
caveau provisoire - 3 mois de gratuité puis tarif à la journée	5,00	
STATIONNEMENT MARCHE / OUTILLAGE / FORAINS		
Marché : le ml	0,50	
Foire de la St-Quentin - le ml	2,00	
Foire de la St-Quentin - caution	30,00	
Vogue : petite attraction - type remorque vitrine, comptoir, pêche à la ligne, tir (forfait)	25,00	
Vogue : attraction moyenne (type manège, mini autos tamponneuses), ou groupement de 2 petites attractions (forfait)		
	55,00	
Vogue : grand manège, autos tamponneuses (forfait)	00,00	

Restauration ou alimentation ambulante - demi-journée (forfait)	15,00
ESPACE PUBLIC MULTIMEDIA - AROBASE	
Abonnement trimestriel réduit jeunes + demandeurs d'emploi	5,00
Abonnement annuel réduit jeunes + demandeurs d'emploi	9,00
Abonnement trimestriel adultes Saint Quentin Fallavier Abonnement trimestriel adultes Hors Saint Quentin Fallavier	7,00 9,00
Abonnement annuel adultes Saint Quentin Fallavier Abonnement annuel adultes Hors Saint Quentin Fallavier	20,00 27,00
Tarif horaire de navigation	1,00
Impression couleur	0,80
Atelier (heure) Saint Quentin Fallavier et Hors Saint Quentin Fallavier	1,00
BAREME REPAS A DOMICILE	
Ressources (montant global déclaré) personne seule - 8 000 € et couple - 13 000 € Supplément jambon	2,45 0,20
Ressources (montant global déclaré) personne seule de 8 001 € à 10 000 € et couple de 13 001 € à 15 000 € Supplément jambon	2,75 0,20
Ressources (montant global déclaré) personne seule de 10 001 € à 12 500 € et couple de 15 001 € à 17 500 € Supplément jambon	3,80
Ressources (montant global déclaré) personne seule de 12 501 € à 15 000 € et couple de 17 501 € à 20 000 € Supplément jambon	5,50 0,40
Ressources (montant global déclaré) personne seule supérieure à 15 001 € et couple au-dessus de 20 000 € Supplément jambon	7,00 0,55
TELEALARME	
bénéficiaire APA - tarif mensuel	31,00
non bénéficiaire APA - tarif mensuel	20,00
TRANSPORT ADAPTE PERSONNES ISOLEES ET/OU A MOBILITE REL	
Tarif pour un transport Aller/Retour	1,00

St-Quentin-Fallavier, le 22/12/2015 Publication et transmission en sous préfecture le **2** 8 DEC. 2015

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.